

en république du mali

la réforme de

La République du Mali prenait son indépendance en 1960. La politique socialiste proclamée exigeait des législateurs et des responsables politiques la mise en place d'une infrastructure socio-économique en harmonie avec les objectifs prioritaires du développement du pays. La Réforme intervenue en 1962 constituait une phase importante et nécessaire de la mise en place des structures fonctionnelles, conséquences de l'option politique adoptée par le pays.

Cette réforme de l'Éducation a concerné :

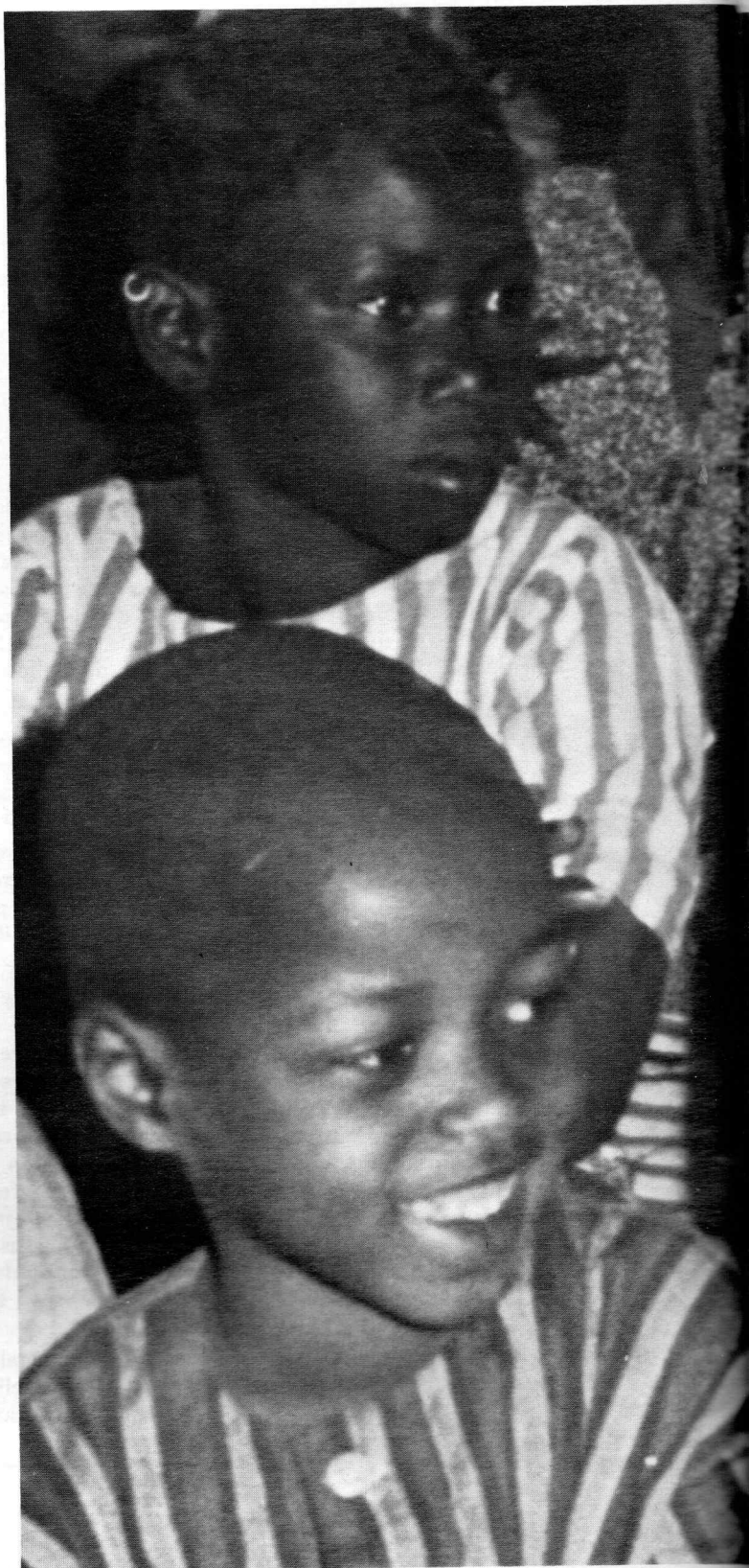
- les finalités de l'Éducation;
- les structures du système éducatif;
- les programmes, horaires, examens, de tous les ordres d'enseignement;
- la législation scolaire;
- les cadres de l'enseignement : personnel subalterne et personnel de contrôle.

Hérité de l'époque coloniale, le système d'enseignement d'avant 1962 au Mali était un simple prolongement du système français éducatif.

Le nouveau système de la Réforme comprend :

- l'Enseignement Fondamental,
- l'Enseignement Secondaire Général;
- l'Enseignement Normal;
- l'Enseignement Supérieur Général;
- l'Enseignement Technique et Professionnel, élémentaire, moyen et supérieur;
- l'Enseignement dans les cours du soir et par correspondance.

Le Rapport de Doctrine et d'Orientation a fixé dès le départ des options fondamentales de la Réforme; la loi n° 62-74 AN-RM du 17 août 1962, les décrets n° 235, 236, 237, 238, 276 constituent les textes organiques de base du système d'enseignement. Les textes (ordonnances, décrets, arrêtés...) qui les ont modifiés ou complétés n'ont pas changé fondamentalement, la Réforme de l'Éducation dans sa forme et dans son contenu.



L'enseignement



objectifs généraux

- Un enseignement tout à la fois de masse et de qualité;
- Un enseignement qui puisse fournir avec une économie maximum de temps et d'argent, tous les cadres dont le pays a besoin pour ses divers plans de développement;
- Un enseignement qui garantisse un niveau culturel permettant l'établissement des équivalences des diplômes avec les autres états modernes;
- Un enseignement dont le contenu sera basé non seulement sur des valeurs spécifiquement africaines et maliennes, mais aussi sur les valeurs universelles;
- Un enseignement qui décolonise les esprits.

Ces objectifs généraux s'appuient sur des commentaires et des textes précis qui éclairent et explicitent les intentions du législateur. « Le droit à l'enseignement ne sera plus une faveur pour une catégorie donnée de citoyens; l'école n'aura plus pour objectif unique de former des cadres destinés à l'administration; elle constituera un droit inaliénable et gratuit pour chacun, de sortir des brumes de l'analphabétisme et de recevoir une formation générale et technique, élémentaire, moyenne et supérieure...

Tout enseignement sera un enseignement technique et professionnel; cela veut dire qu'à sa sortie de l'école, le jeune malien sera apte immédiatement à exercer telle profession à laquelle il aura été préparé techniquement et intellectuellement... » et pour marquer le caractère global de la Réforme, le commentateur poursuit : « Pour que notre école accomplisse sa vocation d'enseignement de masse, l'instruction ne sera pas seulement dispensée aux enfants scolarisables; elle concernera aussi les adultes et la grande majorité des adolescents n'ayant pas été scolarisés; les uns et les autres devront recevoir une éducation sanitaire, agricole ou artisanale, civique et politique facilitée par une campagne nationale d'alphabétisation. » (Rapport de Doctrine et d'Orientation).

nouvelles structures

Les outils pédagogiques mis en place pour atteindre ces objectifs sont d'abord :

- **L'Enseignement Fondamental** (de la 1^{re} année à la 9^e année) : il constitue en quelque sorte l'école populaire de base; il s'est substitué aux écoles primaires et aux collèges modernes anciens. Les études y sont sanctionnées par le Diplôme d'Etudes Fondamentales (D.E.F.).

- **Les Lycées d'Enseignement Général** recrutent les élèves diplômés de l'enseignement Fondamental : les études couvrent trois ans et se répartissent entre plusieurs spécialités en sciences et en lettres et sont sanctionnées par le baccalauréat malien.

- **L'Enseignement Normal** forme les enseignants des 1^{er} et 2^e cycles de l'Enseignement Fondamental.

- **L'Enseignement Technique et Professionnel** (niveau élémentaire, moyen et supérieur) forme les cadres moyens titulaires du Brevet de Technicien ou du Certificat d'Aptitude Professionnelle; des Techniciens du 1^{er} et du 2^e degrés, les professeurs, magistrats, économistes, etc. et cela à partir du baccalauréat.

- **Le service de l'Alphabétisation** : d'abord intégré à la Direction Nationale de l'Enseignement Fondamental, il a pris de l'ampleur et constitue actuellement une Direction Nationale de l'Alphabétisation Fonctionnelle et de la Linguistique Appliquée (éducation des masses et promotion des langues nationales).

- **L'Institut Pédagogique National** : il a pour vocation de permettre l'adaptation permanente des travailleurs de l'Education aux réalités et aux impératifs nouveaux :

- Formation Initiale des maîtres dans les Instituts Pédagogiques d'Enseignement Général et les Ecoles Normales (Maîtres du 1^{er} et du 2^e cycles);

- Recyclage des enseignants (Education permanente);

- Recherche Pédagogique;

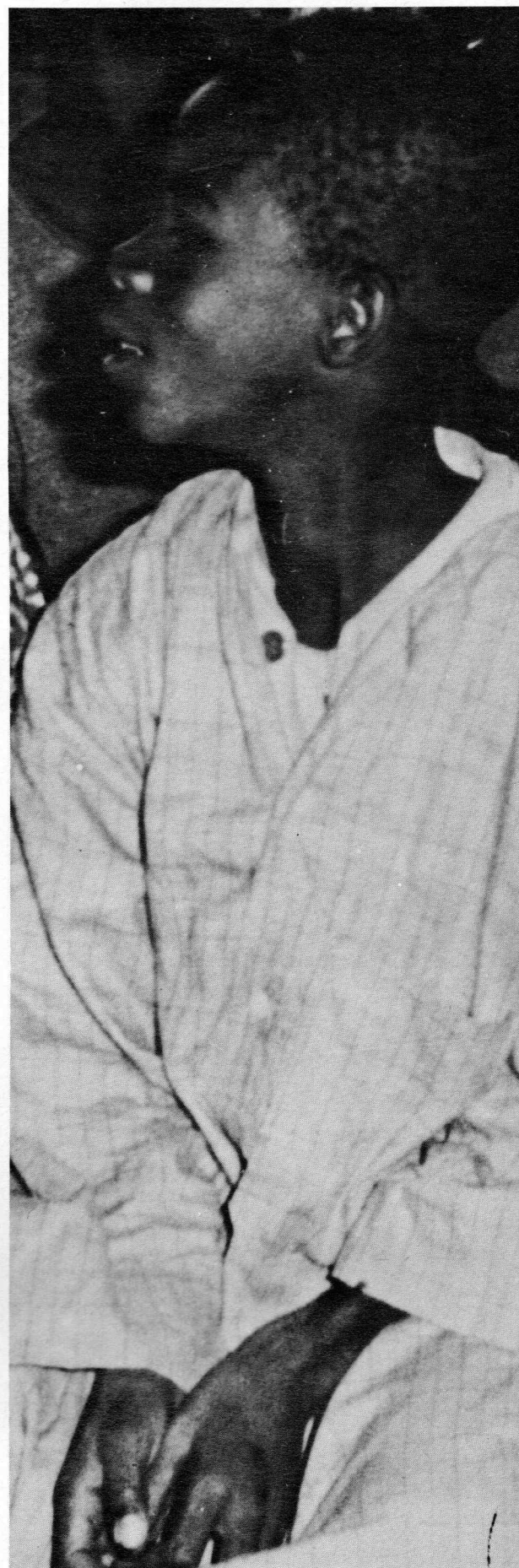
- Elaboration et Production des documents pédagogiques adaptés.

- **Un service d'Orientation et de Planification Scolaires** a été créé pour harmoniser l'évolution des effectifs globaux de l'Education avec les besoins fondamentaux des secteurs socio-économiques du pays.

programmes d'enseignement

Les objectifs généraux de la Réforme déjà cités ont déterminé ou orienté en quelque sorte le contenu des différents programmes d'enseignement.

Le **français** adopté comme langue officielle est aussi la langue d'enseignement : il doit être



« considéré cependant comme une **langue étrangère** et par voie de conséquence une langue seconde par rapport aux **langues maternelles** de nos jeunes écoliers » (Introduction aux programmes officiels de français).

● **Au niveau du Fondamental**, l'enseignement dispensé par les maîtres « doit :

— faire du français appris par leurs élèves un instrument efficace de communication orale et écrite »... « ils doivent susciter et favoriser l'expression orale chez les élèves pour les conduire par la suite et par étape à l'expression écrite... ».

— Rendre l'élève de l'enseignement fondamental capable de parler et d'écrire correctement la langue française (l'étude littéraire n'est pas abordée au niveau de cet ordre d'enseignement) et cela par des :

— **Exercices de grammaire** : (bon usage des structures et des espèces de mots grammaticaux au cours d'exercices structuraux...; les fonctions des mots... la synthèse...).

— **Exercices d'orthographe** ;

— **Exercices de langage et de rédaction** (initiation à la langue, comptes rendus lus, reconstitution de textes courts...).

— **Leçons de vocabulaire** : (exercice de réemploi de mots..., expressions rencontrées dans un texte de lecture...).

— **Textes de lecture** (écrivains noirs, écrivains français...).

● **A l'Enseignement Secondaire Général**, l'objectif de l'enseignement du français est de faire acquérir par les élèves une « maîtrise parfaite de la langue française » et l'ensemble de l'enseignement du français comporte :

— **l'Etude de la langue et de la littérature** : ou à l'occasion des explications de textes montés autour des thèmes; ou à l'occasion des « compositions françaises ».

— **les exercices d'application**

Les objectifs de décolonisation des esprits ont exigé une refonte totale du contenu des disciplines principales telles que l'Histoire, la Géographie, la Philosophie, l'Instruction Civique.

● En **Géographie**, dans les instructions officielles, l'enseignement est circonscrit à trois traits essentiels; faire de la géographie :

. c'est d'abord **situer** : l'enseignement doit être le plus concret possible;

. c'est **décrire** ce que l'on perçoit..., le maître pourra intervenir en habituant les enfants à l'**analyse** de la chose ou du phénomène;

. c'est **expliquer**..., cultiver le sens de la déduction. »

● Quant à **l'Histoire** « ... le but essentiel de son enseignement est de faire connaître à l'enfant malien le passé de son pays, du morceau d'Afrique qui l'entoure et du continent africain afin qu'il prenne davantage conscience de sa personnalité, qu'il puisse se situer... dans le temps par rapport aux autres Etats et autres continents, qu'il puise dans ce passé des modèles d'action pour son présent et des leçons pour édifier un avenir meilleur.

L'Histoire du reste du monde dans la mesure où elle éclaire l'histoire nationale et africaine et dans la mesure où elle retrace l'histoire du genre humain au cours des siècles, aide à comprendre les grands aspects des civilisations contemporaines et la politique internationale » (Instructions officielles accompagnant la Réforme de 1962).

● Le **contenu scientifique des programmes de sciences exactes et de sciences biologiques (mathématiques, physique, chimie, sciences-naturelles)** a été renforcé au maximum : l'enseignement des sciences en disciplines spécialisées



commence dès la classe de 9^e année; au premier cycle, il se fait sous la forme d'étude du milieu avec comme axe méthodologique l'observation et la manipulation des objets technologiques qui sont dans l'environnement de l'enfant.

Les résultats atteints par l'application de la Réforme de l'enseignement sont tangibles et spectaculaires car :

Les objectifs de décolonisation ont été largement atteints, et aujourd'hui le citoyen malien, conscient d'appartenir à une nation, concerné au plus haut point par les problèmes vitaux et de devenir de son pays, est un homme responsable, prêt à faire face désormais à l'agression politique des idéologies étrangères contraires à l'intérêt de son pays.

L'Education de masse et de qualité par la réussite de l'éducation de base menée au sein du service de l'alphabétisation fonctionnelle et l'explosion scolaire au niveau de tous les ordres d'enseignement; les besoins vitaux en cadres moyens, secondaires et supérieurs ont été satisfaits. En dix ans :

Les effectifs du premier cycle sont passés de 75 000 à 217 000 élèves (soit une augmentation annuelle de 18 %).

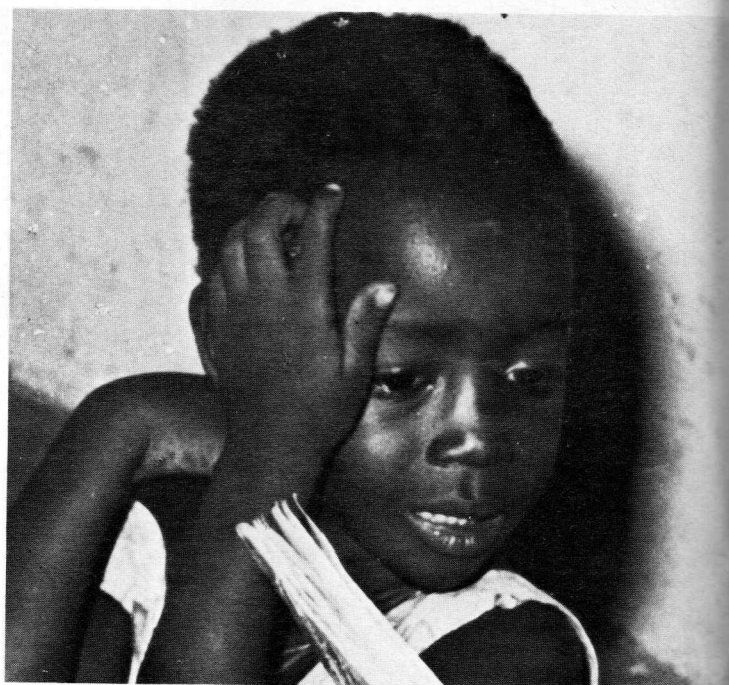
Ceux du secondaire de 4 000 à 27 000 élèves, et de 600 à 4 200 pour l'enseignement secondaire général. En même temps, un système d'enseignement supérieur comportant les grandes écoles, les instituts à caractère universitaire et professionnel a été mis en place.

Le développement des langues nationales, la formation des maîtres de nouveau profil (maîtres-animateurs), le potentiel des cadres qualifiés formés, la conscientisation du concept d'éducation par l'ensemble de la population vont déboucher, à long terme, sur la Réforme globale de l'éducation de base au Mali. Il s'agira de la généralisation des résultats et des méthodes de l'alphabétisation fonctionnelle à l'ensemble du système scolaire et extrascolaire.

Pour conclure cette étude sur la Réforme de l'Enseignement au Mali, je dirai avec la Rédaction du Bulletin Pédagogique « Contact » édité par l'Institut pédagogique National que : « La Réforme de l'Enseignement du Mali a été la source d'inspiration de nombreux éducateurs africains et internationaux pour adapter l'enseignement aux nouvelles données économiques des pays du Tiers-Monde et aux exigences du monde contemporain : elle reste encore aujourd'hui, dans ses principes et dans ses objectifs, et tout en s'adaptant progressivement, l'une des plus grandes marques du génie des éducateurs maliens (1).

Issa YENA

Directeur Général de l'Institut Pédagogique National et de l'Enseignement Normal



les fondements d

La réforme de l'enseignement entreprise en République de Guinée au lendemain de l'indépendance traduit la volonté de transformer radicalement le système éducatif laissé par le régime colonial et la détermination corrélative de conférer à l'éducation un caractère démocratique et tel que l'école y soit liée à la vie.

Le cadre fondamental dans lequel s'inscrit la réforme depuis 1959 est celui d'un enseignement et d'une éducation de masse au bénéfice du peuple tout entier et non le privilège d'une minorité. Tout en adoptant donc la ligne de masse comme fil directeur, le parti et le gouvernement ont dégagé les principes de l'enseignement qui tiennent compte des impératifs du progrès et du développement équilibré de la nation, des besoins individuels et collectifs, les premiers devant se subordonner aux seconds en cas de divergence.

Ainsi, la réforme de l'enseignement repose sur des idées directrices et comporte en même temps des mesures pratiques d'application relatives aux objectifs, aux structures, aux méthodes et à la participation des masses populaires au processus de l'éducation.

(1) (In Contact Spécial I, 1971 IPN-Bamako).